

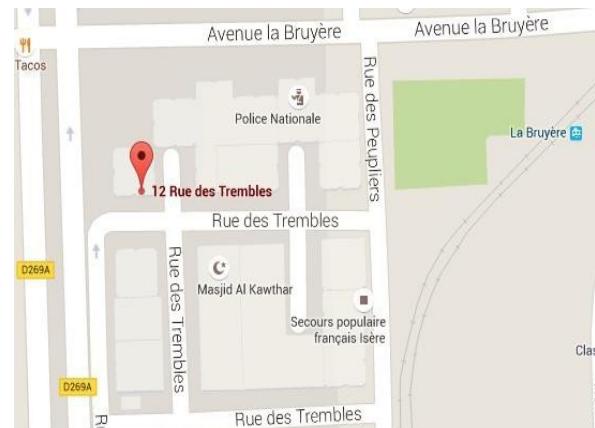
NOS ACTIVITES

- **Les permanences :** tous les lundis de 17h à 19h.
- **Assemblées Générales :** les premiers mercredis du mois à 19h.
- **Apéro-formation :** les troisièmes vendredis du mois à 18h sur différents thèmes touchant au droit du travail. Ceux-ci sont le plus possible en coïncidence avec les réalités que l'on rencontre aux permanences.

CONTACTS

Union Syndicale Précaires Solidaires 38

12 bis rue des Trembles
38100 GRENOBLE
Tram A - La Bruyère



- **TEL :** 04.76.09.18.92
- **Mail :** precaires.solidaires@gmail.com
- **Facebook :** Précaires Solidaires Isére

UNION
SYNDICALE **précaires**
SOLIDAIRES

UNIS
CONTRE
LA
GALERE !

**Permanences tous les
lundis
de 17h à 19h**

au
**12 bis rue des Trembles
38100 GRENOBLE**

QUI SONT LES PRECAIRES ?

Nous, travailleuses et travailleurs de tous secteurs, en CDD, en intérim, en contrats aidés, en temps partiels imposés, avec ou sans papier ainsi que chômeuses et chômeurs voire radié.e.s par Pôle Emploi et allocataires de la CAF sommes de plus en plus nombreuses.x.

Nous subissons de plein fouet la destruction de nos droits et la flexibilité du travail imposée par les directives des entreprises et des gouvernements successifs.

L'Etat nous impose des conditions de vie toujours plus difficiles, nous infantilise et nous criminalise en faisant la « chasse aux fraudeurs ».

Nous ne sommes pas **responsables de la crise**. Pourtant, nous sommes isolé.e.s et mis.es en concurrence les un.e.s contre les autres.

L'objectif est clair : rendre disponible des travailleuses et travailleurs à moindre coût, dociles, sans garantie ni contrat.

Dans ces conditions dégradantes relevant davantage de la survie, il devient nécessaire de nous organiser pour nous défendre.

UN SYNDICAT DE PRECAIRES C'EST :

- Se défendre collectivement, indépendamment de tout parti politique, pour faire valoir nos droits et en conquérir de nouveaux.
- Écouter, assister, informer juridiquement et instaurer une solidarité entre les personnes.
- Organiser des espaces et des temps de rencontres et d'auto-formations sur les droits du travail.
- Intervenir auprès des institutions et des entreprises bafouant nos droits.
- Mettre en œuvre un réseau de personnes et d'organisations engagées contre la précarité.

Les patrons ont besoins de nous pour créer du profit, nous n'avons pas besoin d'eux pour faire fonctionner la société!

COMMENT PARTICIPER :

- S'inscrire sur La liste mail qui relaye les rendez-vous d'action et de réunion du syndicat.
- Faire parler de nous ! Diffuser des tracts d'informations auprès de soi (voisins/collègues/amis etc....).
- Nous rejoindre sur nos actions (diffusion de tracts devant la CAF chaque mardi matin, collage d'affiches, Rassemblement de soutien, Manifestation).
- S'engager à revenir aux permanences lorsque d'autres rencontrent des situations similaires. S'entraider entre précaires pour aller vers une défense collective de nos situations.
- Participer aux événements organisés par le syndicat en témoignant de son expérience. Nous apprenons par nous-mêmes en nous auto-formant sur les lois qui nous restent pour faire respecter nos droits.

COMMENT ADHERER :

- **Adhésion de soutien :** cotisation annuelle à prix libre.
- **Adhésion membre actifs :** Cotisation selon les revenus.

Pas besoin d'être un-e spécialiste pour faire tourner un syndicat ! Toutes les bonnes volontés sont nécessaires !